



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 121480

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la préservation de la biodiversité alimentaire. La Communauté européenne statue sur une directive encadrant la commercialisation des anciennes variétés de légumes destinés aux amateurs. La commercialisation de ces légumes anciens est aujourd'hui interdite. Elle lui demande quelles actions il compte entreprendre afin de faire évoluer ces règles.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121480

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3226